

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1250100: exploitations forestières

En vigueur au 01/12/2021 (Dernière actualisation de la page 20/06/2022)

Augmentation conventionnelle de 0,4% (min 0.06€) au 12/2021.

En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, seuls les salaires minimums sont indexés.

Pour le présent barème salarial, il n'y a jamais eu de salaires des jeunes ou d'âges de départ. Le barème salarial est supposé être d'application sans distinction d'âge. La CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

1. REMUNERATION: SALAIRES BAREMIQUES

1.1. ESSENCE: FEUILLUS

1.1.1. TRAVAUX: ABATTAGE

1.1.1.1. ESPECE D'ARBRE: TOUTES ESSENCES

Catégorie		
40/89	EUR/m3	3.91
90 et plus	EUR/m3	3.20

1.1.1.2. ESPECE D'ARBRE: PEUPLIERS

Catégorie		
moins de 120	EUR/m3	3.83
120/179	EUR/m3	2.22
180 et plus	EUR/m3	1.85
toutes catégories	EUR/m3	2.26

1.1.2. TRAVAUX: DECOUPE ET MISE EN TAS SANS CHARGEMENT

Produit de bois		
1a.Houppier, baliveaux et taillis	EUR/stère	9.28
1b.Qualité trituration	EUR/stère	9.28
2.Houppier peuplier	EUR/ton	8.83
3.Houppier et baliveaux	EUR/ton	7.12
4.Fendage avec aide mécanisée	EUR/stère	7.12
5.Découpage de grumes de peuplier avec aide mécanisée	EUR/m3	0.75

1.2. ESSENCE: RESINEUX

1.2.1. TRAVAUX: ABATTAGE

1.2.1.1. ESPECE D'ARBRE: TOUTES ESPECES (SAUF PIN SYLVESTRE)

Pour pelage forestièrement : augmentation de 20%.

Catégorie		Distinction	
		Catégories à la finition	Abattage devant ébrancheuse
30 et moins	EUR/m3	25.03	2.82
31/40	EUR/m3	16.04	2.82
41/50	EUR/m3	10.71	2.16
51/60	EUR/m3	8.19	2.16
61/70	EUR/m3	7.85	2.16
71/119	EUR/m3	7.12	1.77
120 et plus	EUR/m3	5.72	1.37

1.2.1.2. ESPECE D'ARBRE: PIN SYLVESTRE

Catégorie		
40/69	EUR/m3	6.43
70/89	EUR/m3	5.38
90 et plus	EUR/m3	3.56

1.2.2. TRAVAUX: DECOUPAGE NORMALE EN QUELQUE ENDROIT QUE CE SOIT

1.2.2.1. PRODUIT DE BOIS: TRONCES DE SCIAGE (cubage et recoupe de la pointe compris)

Catégorie		Endroit	
		En forêt	Sur chantier
60/89	EUR/m3	0.94	0.60
90 et plus	EUR/m3	0.60	0.40

1.2.2.2. PRODUIT DE BOIS: BALIVEAUX

Catégorie		Endroit	
		En forêt	Sur chantier
Résineux 40/80 (maximum 3 dimensions)	EUR/m3	6.43	10.71

2. REMUNERATION: REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire)

2.1. 38h: SALAIRE HORAIRE MINIMUM POUR LE TRAVAIL EFFECTIF

Catégorie		
Ouvriers non qualifiés	EUR/heure	11.39
Ouvriers spécialisés	EUR/heure	12.36
Ouvrier transporteur routier	EUR/heure	12.36